

Pêches maritimes : concentrations, financements publics et groupes de la distribution... le cas de la Bretagne

J. R. Kerouedan*

Avec une quasi unanimité, toutes les restructurations de la pêche, notamment européennes, ont été mises en œuvre au nom de la « ressource » en voie de raréfaction, qu'il fallait protéger. Mais examiner ces restructurations à partir de la stratégie des groupes de l'agroalimentaire ou de la distribution, comme du point de vue des marchés financiers mondialisés, c'est leur donner une cohérence particulière qui relativise quelque peu la préoccupation écologique par ailleurs légitime.

Avec 0,6 million de tonne (poissons, crustacés, coquillages, élevages), la France occupe le 4ème rang en Europe, derrière le Danemark, l'Espagne et le Royaume-Uni (pour respectivement : 2, 1,2 et 0,9 millions de tonnes). Au plan mondial, la Chine, le Pérou, le Japon et les Etats-Unis dépassent chacun les 5 millions de tonnes.

Si la sole, la lotte et le merlu font les plus gros chiffres d'affaires, lieu, hareng, maquereau, merlan, sardine et anchois sont, avec le thon blanc Germon, les espèces les plus pêchées pour la pêche fraîche ; le thon Albacor, Listoa etc pour les conserveries sous forme congelée. En 25 ans, les prises ont été multipliées par quatre au plan mondial. Pour la France, le poisson frais représente 50% des débarquements et plus de 60% du chiffre d'affaires.

*Section du PCF de Douarnenez.



Le concept de réduction globale de la puissance entraîne la disparition de la pêche artisanale.

« Plans d'orientations Pluriannuelles » (POP) et concentrations

Au début des années 1990, l'internationalisation des échanges de produits de la mer a contribué à la baisse des prix du poisson frais au débarquement. Cette stratégie initiée par les grands groupes capitalistes de la distribution a été la même que pour toute la filière agroalimentaire, au détriment des producteurs.

Dans les périodes de bas prix, les exploitations les plus faibles sont mises en difficultés financières : revenu correct et remboursement de la dette deviennent impossibles (dans de multiples cas le Crédit Maritime récupérant les bateaux pour son propre armement : l'« océane »). Ce sont ces périodes qui sont choisies pour financer la casse. « Solution »

aux situations individuelles, les subventions à la destruction de navires trouvant preneurs parmi les plus proches de la cessation d'activité ou les plus endettés, créent une nouvelle donne pour les armements capitalistes : La destruction que cache mal le concept officiel de réduction globale de la puissance de pêche chiffrée en Kw-moteur, est supportée par les propriétaires artisans (côtiers comme hauturiers), voire par certains armements industriels comme à Concarneau.

C'est la politique dite des POP européens, avec leurs traductions nationales comme le Plan Mélik en France. Avec la quasi interdiction française de construire des bateaux neufs (1). Les conséquences sont connues :



Crise de la construction navale

- Hausse des prix de l'occasion et vieillissement de la flotte, avec entre autres conséquences dramatiques la multiplication des accidents (par ex : Fleur de Jade et Airedig par temps calme).

- Recul de compétitivité par rapport à d'autres pays qui, eux, construisent (Pour la période où la France construisait 64 navires, l'Espagne en construisait 1 260).

Si les POP se sont avérés de puissants moyens de concentration du capital et de mondialisation du marché, la préservation des équilibres écologiques et de la ressource ne sont pas au rendez vous :

L'eco système littoral est en forte dégradation, à l'exemple de la Bretagne (qualité de l'eau, prolifération des algues vertes, prolifération des prédateurs types comme les étoiles de mer dans les baies, prélèvements sur le maërl au profit des industries d'engrais et d'alimentation du bétail mais d'une telle intensité qu'ils ne permettent plus le renouvellement des bancs de coquillages).

Sur les zones de pêche « minotières », la surexploitation du tout-venant, destiné aux farines animales constitue une menace dramatique sur les poissons juvéniles (pour fabriquer 1 kg de poisson d'élevage il faut de 6 à 7 kg de farine). Pourquoi ne pas donner à l'IFREMER les moyens d'étudier quantités et tailles des différentes espèces, avec leur parcours de migration de leur naissance aux lieux de pêche ?

Le cas breton

Cette politique a trouvé ses relais au plan régional pour inciter aux achats d'occasion : alors que la subvention est de 10% pour l'achat d'un navire neuf, elle est portée à 20% pour l'acquisition d'occasion d'un bateau de 14 à 16 mètres, mais à 8% seulement de 7,5 à 14 mètres ; elle est de 15% pour les travaux de modernisation. Dans le contexte de dissuasion du neuf, ces aides sont évidemment appréciées positivement par ceux qui veulent renouveler leur outil de travail.

Mais au global, les chiffres parlent : En passant de 7 297 à 7 041, les effectifs de pêcheurs ont continué de régresser de 1997 à 2000, après avoir reculé de 20% de 1992 à 1997.

Pour les bateaux inférieurs à 12 mètres, c'est à dire, la pêche artisanale, en une seule année, leur nombre est passé de 1 158 à 1 133 pour une puissance moyenne progressant de 82 à 83 Kw, confirmant la tendance de la dernière décennie.

Toutes tailles confondues, les navires

vieillissent : 51 d'entre eux avaient plus de 20 ans en 2000 et 91% plus de 10 ans.

Ainsi, la politique de diminution de la puissance totale disponible, liée aux incitations à l'occasion, ont des effets pervers : vieillissement des bateaux et des hommes, disparition de la pêche artisanale et stagnation pour le reste, augmentation de la puissance moyenne. Le critère européen s'avère être un non-sens. D'autant que très peu d'informations sont disponibles quant aux critères d'affectation des Kw par pays ou par régions, mis en œuvre par le Coremode (2) et par le DPM. A ces effets pervers, il convient d'ajouter les « modernisations » indispensables de navires anciens qui modifient la répartition des masses prévues par les constructeurs et peuvent rendre dangereuse la tenue en mer.

Dans les « criées » bretonnes, la crise des prix de 1993-1994 a entraîné une réduction de 38% du nombre des entreprises et de 31% des effectifs. Aujourd'hui, les mareyeurs sont au nombre de 180 (400 pour la France) et emploient 2 000 salariés dans des PME le plus souvent de moins de 10 salariés. Ils traitent 114 000 tonnes de poissons et crustacés pour un tonnage débarqué de 118 875 t, en recul de 7,42% en 2000.

Dans la transformation-conserverie, le nombre d'entreprises est passé de 40 à 15 en vingt ans, pour un chiffre d'affaires passant de 228,6 millions d'euros à 609,8 millions d'euros (1,5 à 4 MdsF), les productions à faible valeur ajoutée ayant été transférées vers les pays à faibles coûts de main d'œuvre par les groupes (par ex : Saupiquet et Heinz).

Les activités d'élevage aquacole se développent grâce à un fort financement public (subventions et transferts technologiques de l'IFREMER, y compris vers l'étranger), pour atteindre les 14 000 tonnes.

L'activité des criées

Lorient 31 732 t -10,55 %	Concarneau 21 472 t -14,80%	Le Guilvinec 16 638 t +2,20 %	St Gué Penmarch 11 722 t -5,06 %	St Quay 8 919 t +10 %
Loctudy 8 570 t -9,80 %	Erquy 7 484 t -6 090 %	Douarnenez -3 682 t -2,10 %	Morlaix Roscoff 2 400 t -11,44 %	St Malo 1 874 t -26,40 %
Quiberon 1 371 t -12,28 %	Audierne 1 009 t -7,00%	Brest 746 t +18,41 %	Lesconil 718 t -16,57 %	Loguivy 588 t 21,27 %

Le rôle des groupes : l'exemple d'Intermarché

Un nouveau venu bouleverse la filière : Intermarché, pêche, achète, transforme et vend, intégrant toutes les activités.

C'est aujourd'hui le premier armateur français, possédant en totalité ou contrôlant : Kerguelen de Tremarec (Un navire de 87 m), Petrel (quatre de 45 m), Sparfel (trois de 38 m), Ex ACF (trois de 55 m), Nicot (dix de 33 m). Il vient d'acheter les 14 bateaux de FURIC et examine d'autres acquisitions.

C'est aussi devenu un grand de la transformation, contrôlant : Cap Ouat (10 000 t à Lorient), Les Viviers de la Meloine (10 000 t à Plouganou), Le Moulin de la Marche (2 000 t à Chateaulin, Capitaine Cook (trois usines pour 20 millions de boîtes de conserves).

Sa pression s'exerce sur tout : les conditions de travail à bord, par le recours à une main d'œuvre issue de pays sans protection sociale ; les conditions de débarquement (voir la lutte des dockers de Lorient chez Petrel) ; le collectage ; les prix ; l'organisation des criées ; les ports ; les infrastructures et leur gestion ; la commercialisation ; jusqu'à l'accès du mareyage à la ressource.

Ses achats se font dans trente cinq pays et le groupe possède six bases logistiques dont une en Espagne et

une au Portugal. Aussi peut on craindre les mises en concurrence en France (notamment entre Lorient et Concarneau), avec l'abandon de petites criées et de ports au tonnages insuffisants et par contre l'appel à fonds publics pour créer une base de débarquement en nord-Bretagne à Roscoff.

On mesure à quel point il est urgent d'analyser dans le détail le comportement des différents acteurs de la filière pêche avant d'accepter le nouveau projet de POP européen qui prévoit une nouvelle réduction de 40% des capacités de pêche, encore une fois « au nom de la ressource » à préserver. Il est grand temps de regarder qui pêche quoi, combien et où ?

Contrairement aux discours des libéraux ou des inconditionnels de l'Europe telle qu'elle se construit aujourd'hui, les solutions ne viendront pas d'une concurrence entre les ports de pêche, par abaissement des taxes ou par simple ajustement entre qualité et marché. Les menaces sont bien trop globales et sélectives pour se satisfaire de tels discours culpabilisant les acteurs de la filière eux mêmes et les élus locaux.

C'est au niveau des bassins d'emplois qu'il faut faire mesurer les risques et construire les rassemblements de résistance et de propositions. Là aussi il faut partir du local pour intervenir sur les enjeux natio-

naux, européens et mondiaux. Un examen détaillé de la situation des sept ports de Cornouaille - Une zone côtière de quelques cent kilomètres allant de Douarnenez à Concarneau, montre bien tout ce que cela signifie concrètement pour la vie tout simplement et pour l'emploi : six ports, soit plus de 50% de la flotte bretonne, avec 929 navires et 4 195 marins... mais avec 75 bateaux en moins en 5 ans, et 30 % des patrons pêcheurs qui cesseront leur activité dans les cinq ans à venir, en sachant que un emploi de marin en génère cinq à terre .

Pour préserver la pêche artisanale, il faut : dénoncer la pression des groupes tant sur les producteurs qu'envers les consommateurs ; assainir les rapports entre tous les intervenants de la filière ; situer le rôle du Crédit Agricole et du Crédit Maritime en matière de crédits et exiger un contrôle sérieux de l'utilisation des fonds publics comme le permet la récente loi adoptée sur proposition de R. Hue ... là sont les axes d'intervention sur lesquels converger, tous ensemble. ■

1. En faits les constructions neuves ne sont autorisées que si les réductions globales de capacités en Kw ont été effectives.

2. Coremode : Commission régionale de développement et de modernisation de la flotte artisanale. DPM : Domaine public maritime.

